

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

**LE CONSEIL, à l'unanimité, décide :**

**D'APPROUVER** le choix de la commission qui propose de retenir l'offre de l'entreprise **EUROVIA CENTRE LOIRE** de Corquilleroy, pour un montant de : **192 313.35 € HT pour les travaux d'aménagement du chemin de la Prévôtée.**

**DE S'OPPOSER, faute d'éléments attendus,** au projet de créneaux de dépassement sur la RD 952 pour les raisons suivantes

- Disproportion entre l'objectif recherché de la fluidification du trafic et du coût de l'opération
- Fort impact sur l'environnement, dans une zone déjà très impactée: destruction de bois classés, augmentation de l'empreinte et du bilan carbone, imperméabilisation des sols (2\*2 voies plus les contre allées de désenclavement),
- Projet ayant un impact sur les budgets de la commune et l'entretien annuel, par une augmentation de la voirie communale (estimée entre 1000 à 1500m) par la création des voies de désenclavement.

**DECIDE** de créer une commission communale des impôts directs et **dresse** une liste de 24 noms qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

**DECIDE DE SUPPRIMER** les communes déléguées,

**DIT que la mairie annexe de Saint Aignan restera en activité pour le service de proximité et deviendra « annexe de la mairie ». La gestion du service état civil sera assurée jusqu'au 31 décembre 2020.**

**D'AUTORISER** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'échange du chemin d'exploitation de Coutelant contre une partie de la parcelle de M. Bailly Christian cadastrée section ZB n° 247 par l'intermédiaire des services du géomètre et du notaire dont les frais engendrés seront répartis par moitié pour chacune des parties.

**D' AUGMENTER** les loyers communaux de 3 logements devant subir l'augmentation légale en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ainsi qu'un loyer au 1<sup>er</sup> août 2020 conformément au dernier indice de référence des loyers connu.

**DE NE PAS AUGMENTER** les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année 2020/2021.

**D'INSTAURER** une prime exceptionnelle en faveur des agents des services techniques mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

**LA CRÉATION** de deux emplois saisonniers d'adjoint technique territorial, avec une durée hebdomadaire de 35 heures afin d'assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été.

**DE RETENIR** l'offre de l'architecte Alain CHOLLET de Mormant sur Vernisson (Loiret) pour un coût total **24 000 euros HT** pour mener à bien le projet qui consiste à déplacer et aménager une boulangerie en centre bourg

**DECIDE** d'octroyer une somme de **150 euros** à l'association **L'ACRD (Association de Cérémonie de Remise des Diplômes de la Faculté de Médecine de Tours)**